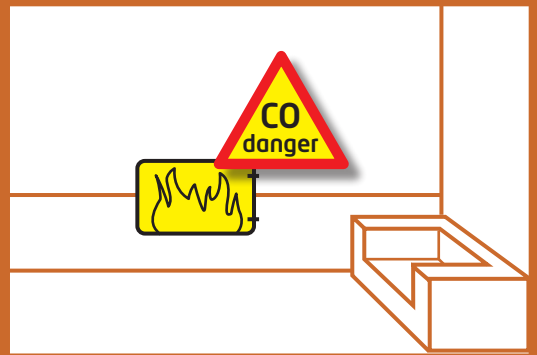
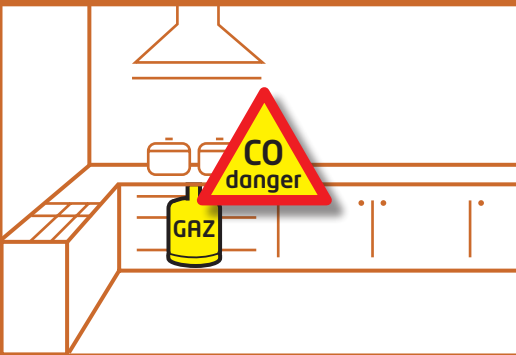
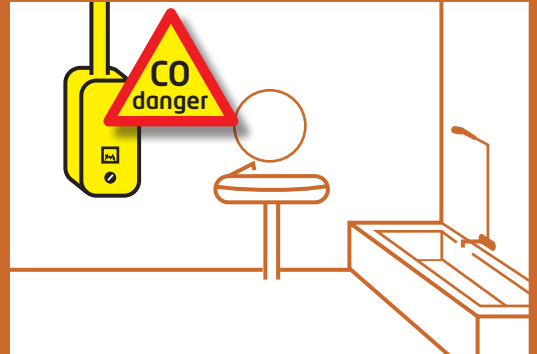
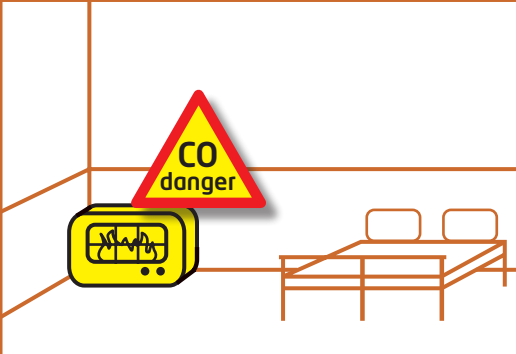




Les dangers du CO



Le CO (monoxyde de carbone)
est un gaz inodore, incolore, insipide et non irritant
qui résulte de la combustion incomplète de gaz,
de pétrole, de bois ou de mazout.

Vous utilisez un feu ouvert ou un poêle à charbon ? Vous vous chauffez au gaz ou au mazout ? Vous disposez d'un chauffe-eau à gaz ? Dans ce cas, votre habitation présente un réel danger d'intoxication au CO.

Comment éviter une intoxication au CO ?

- Faites **installer et entretenir** régulièrement vos appareils de chauffage **par un professionnel**.
- Choisissez un appareil de production d'eau chaude **en fonction de l'usage** auquel il est destiné.
- Pensez à **aérer suffisamment** la pièce dans laquelle l'appareil est utilisé.
- **Veillez à ce que la cheminée ait un bon tirage.** Faites-la régulièrement contrôler par un professionnel.
- **N'utilisez pas en permanence** un appareil de chauffage mobile au gaz ou au mazout.
- Choisissez un appareil de chauffage d'une **puissance adaptée au volume de la pièce** à chauffer.

Plus d'info www.nejouezpasaveclefeu.be

SPF Intérieur

Direction générale Sécurité et Prévention

Boulevard de Waterloo, 76

1000 Bruxelles

T 02 557 33 99

F 02 557 33 67

